

FILIERE ANACARDE

I-DESCRIPTION

L'anacardier a été introduit en Côte d'Ivoire par la SATMACI et la SODEFOR entre 1959 et 1960, dans le cadre de la politique de reboisement initié par l'Etat, pour lutter contre les menaces de désertification. Depuis 2005, la noix de cajou engrange d'importants revenus pour l'Etat ainsi que les acteurs de la filière. EN 2008, la Côte d'Ivoire est devenue le premier producteur africain. Cette filière génère d'importantes ressources financières à l'Etat. En 2006, les recettes d'exportation de la filière sont estimées à 5,2 milliards F CFA et à 77 milliards en 2008.

1- Zones de production

L'anacardier est produit dans 11 régions de la Côte d'Ivoire situées au centre et nord à savoir : Zanzan, Vallée du Bandama, Savanes, Denguelé, Worodougou, N'zi Comé, Lacs, Haut Sassandra, Marahoué, Bafing, Moyen Comoé.

2- Organisation de la filière

La filière Anacarde ivoirien est organisée autour des principaux acteurs que sont :

- Les producteurs (individuels ou regroupés en OPA) ;
- Les pisteurs (employés des acheteurs) ;
- Les acheteurs (indépendants ou employés d'exportateurs) ;
- Les exportateurs (locaux ou étrangers) ;
- Les unités de transformation (industrielles, semi-industrielles ou artisanales) ;
- Structures d'appui : ARECA, FIRCA, CNRA, ANADER, RONGEAD, INADES...etc

II-PERFORMANCES

Le CNRA a identifié huit (8) individus d'anacardier sur la station de Lataha ayant un potentiel de production en noix de 1,1 à 2 kg/arbre, soit 1,1 à 2 tonnes de

noix/ha pour une densité de 100 pieds/ha et de taux d'amande intéressants (outturn de 44 à 49).

1- Evolution des superficies

Les superficies cultivées d'anacardier, ont considérablement évolué au cours de ces dernières décennies, passant de 8220 ha en 1970 à 420 000 ha en 2005 (Recensement ANADER) puis à environ 450 000 ha en 2008. Le tableau ci-dessous illustre cette croissance vertigineuse des terres cultivées :

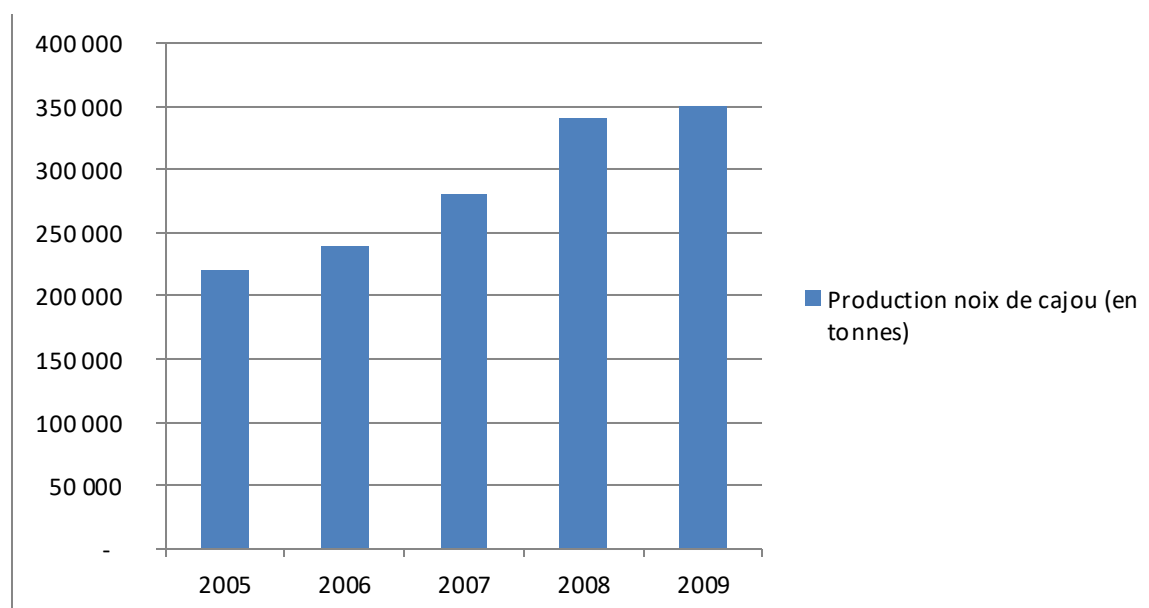
Années	1970	2000	2005	2008	2009
Superficies plantées (1000 ha)	8,22	265,65	420	450	450

Source : DSDI

2- Evolution de la production

Elle se caractérise par une expansion prodigieuse de la production avec le franchissement, pour la première fois, du seuil des 100 000 tonnes de noix en 2002.

Hormis la contraction de 2003 à 85 000 tonnes, l'envolée de la production va s'accélérer en 2009 avec plus de 346 000 tonnes.



Source : ARECA

3- Typologie des exploitations

Les exploitations d'anacardier sont de type familial. Les vergers individuels ont une superficie entre 0,5 et 3 ha en moyenne selon RONGEAD-INADES (2010) et entre 13 ha (Korhogo) et 23 ha (Dianra) selon l'enquête de l'AFD (2010).

III-TRANSFORMATION / CONSERVATION

Deux grandes catégories de transformateurs à savoir :

- Les usines industrielles sont celles qui atteignent la capacité minimale pour accéder au marché international (1 000 tonnes de noix brutes transformées par an). Seulement 4 sont fonctionnelles (OLAM, Agrimaxi, CKFCI, COPAB) et transforment 8% de la production nationale.
- Les unités artisanales produisent moins d'un container par mois et accèdent difficilement au marché international. Seulement trois coopératives ont une capacité de plus de 100 tonnes/an chacune.

1- Evaluation des pertes post-récolte

Les estimations évaluent entre 10 et 15% de la production qui est perdue à cause des mauvaises pratiques de récolte et de post-récolte. (Source : Diagnostic de la filière anacarde).

IV-SYSTEME DE COMMERCIALISATION

La démarche suivie pour l'élaboration du prix de la campagne part du prix du marché mondial assimilé au prix de cotation de l'amande à la bourse de Cochin. Pour transposer ce prix de l'amande en prix de la noix, il faut intégrer dans le calcul le rendement à la transformation et les coûts de transformation de la noix en Inde.

Le groupage des produits et la collecte des produits dans les grandes villes sont généralement assurés respectivement par les pisteurs et les grossistes. La marge des pisteurs est le plus souvent comprise entre 5 et 20 F CFA/kg (source : Diagnostic 2012).

V-ANALYSE PROSPECTIVE

1- Forces

- Climat des zones de production favorable à la culture de l'anacarde ;
- Potentiel important de production ;
- Engouement des paysans pour la culture ;
- Croissance annuelle d'environ 16% de la production ;
- Culture assurant les revenus réguliers.

2- Faiblesses

- Absence de matériel végétal sélectionné ;
- Non suivi des itinéraires techniques ;
- Faiblesse des rendements ;
- Mauvaises conditions de collecte et de stockage de la production affectant la qualité des noix ;
- Absence de fermes semencières pour l'approvisionnement des planteurs en plants ou graines de variétés sélectionnées ;
- Absence de statistiques fiables de production par région et au niveau national ;
- Difficulté d'accès au financement ;
- Circuit de commercialisation de la noix long et complexe (intervenants occasionnels ou saisonniers) ;
- Manque d'organisation de la campagne (non-respect de la date d'ouverture de la campagne) ;
- Non-respect du prix d'achat déclaré de campagne ;
- Problème de contrôle de la qualité ;
- Problème de la détermination du prix d'achat ;
- Faiblesse de la capacité actuelle de transformation industrielle ;
- Absence de valorisation des produits dérivés de l'anacarde.

3- Opportunités / enjeux

Les possibilités d'implantation d'usines et la création d'emplois dans les zones de production ivoiriennes.

VI-PERSPECTIVES

1- Actions déjà menées par le Gouvernement

Certaines études ont été lancées par le Ministère de l'Agriculture, avec le concours de la Banque Mondiale et d'autres bailleurs de fonds.

Il s'agit de :

- Analyse des risques et traçabilité dans la filière Anacarde ;
- Stratégie de développement de la transformation ;
- Stratégie opérationnelle pour le développement du secteur anacarde en Côte d'Ivoire.

2- Interventions spécifiques envisagées dans le PNIA

- Renforcement des systèmes et dispositifs de multiplication des semences et matériels biologiques ;
- Réhabilitation et équipement des centres de recherche ;
- Renforcement des capacités techniques des OPA et de leurs faitières ;
- Réhabilitation des infrastructures existantes et création de nouvelles infrastructures ;
- Création d'observatoires pour les principales filières ;
- Renforcement de la production d'anacarde.